



### Mot du Maire

Madame, Monsieur,

J'espère que les fêtes de fin d'année ont été l'occasion pour vous de passer des moments en famille et entre amis très conviviaux, des moments permettant d'oublier les contextes nationaux et internationaux peu réjouissants.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2024. Que cette année soit une année de bonheur, de santé et de réussite pour vous tous. Puissent vos rêves se réaliser et vos projets voir le jour.

Au cours de 2023, nous avons continué de travailler à améliorer les espaces publics de notre commune avec des réfections de voirie, des fleurissements, des installations d'équipements au service de tous et des travaux d'entretien des bâtiments et logements communaux. Nous avons également proposé des animations en apportant

chaque fois une touche de nouveauté pour éviter la lassitude. Les décorations de Noël prennent ainsi chaque année un peu plus d'ampleur. Je note le succès grandissant de la ludothèque qui vous accueille de plus en plus nombreux.

Pour 2024, nous avons de nouveaux projets en cours. Nous allons notamment engager un projet de vidéo protection de notre commune. Un premier rendez-vous avec la gendarmerie a permis de définir le calendrier et aussi de prépositionner une vingtaine de caméras. Le moment venu, dernier trimestre 2024 certainement, nous ferons une réunion publique pour vous présenter le projet. Nous allons continuer l'entretien de la voirie communale pour faire que les 16 km soient dans un état satisfaisant. L'aménagement des espaces publics se poursuivra toujours par petites touches. Les vitraux restaurés de l'église seront remis en place. Nous

avons fait appel à la communauté d'agglomération pour que des travaux de sécurisation des berges du rû de la Bécotte voient le jour dès 2024.

Je remercie l'ensemble des élus et des agents municipaux pour leur travail et leur engagement au service de l'intérêt général. Je remercie également tous ceux d'entre vous qui participez à la vie de notre commune. Faire de notre village un endroit toujours plus agréable est l'affaire de tous.

Très bonne année à vous tous.

Bien à vous.

Philippe FOURMY REUX



#### Dans ce numéro :

Informations générales

Pages 2 à 3

Commissions

Pages 4 à 10

Comptes-rendus des conseils municipaux

Pages 11 à 12



**Responsable  
de la publication**  
Philippe FOURMY REUX

## Etat-civil

### Mariage

Sabrina TRUEBA et Nicolas TRUONG-QUANG, le 28 octobre 2023,  
Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



### Naissances

Anna QU'HEN, le 21 septembre 2023,  
Lou DENANCÉ LEDO, le 12 décembre 2023  
Nous présentons tous nos vœux aux heureux parents.



### Décès

Bernard LIMOSIN, le 4 décembre 2023,  
Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille  
et à ses proches.



A compter du 1<sup>er</sup> février, la mairie sera ouverte au public  
un samedi matin sur deux

(de 9h00 à 12h00 les semaines impaires)

Soit les samedis 3 et 17 février, 2, 16 et 30 mars,  
13 et 27 avril, 11 et 25 mai, 8 et 22 juin.

Cependant les rendez-vous avec M. le Maire  
ou les élus  
seront toujours possibles TOUS les samedis.



## APPLICATION MAIRES ET CITOYENS

### POURQUOI FAUT-IL ABSOLUMENT LA TÉLÉCHARGER ?

Cette application a pour but de faire vivre notre village, de rendre participatives certaines décisions de notre commune par le moyen de sondage, de vous avertir par le biais des alertes liées aux événements météorologiques, risques inondations, alerte accident, alertes, coupures d'eau ou d'électricité, des alertes travaux etc...



**Philippe FOURMY**  
Signy-Signets  
Suivi par 31 administrés



Alerte Orage sur le département.  
soyez vigilants....



**MÉTÉO**

Vigilance météo en cours dans le département

Vigilance orange orages

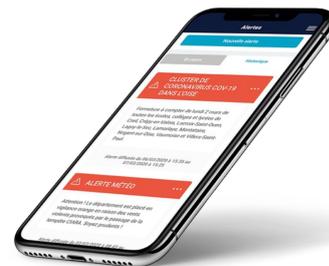
jeudi 17	vendredi 18	samedi 19	dimanche 20
pluie modérée Min 18*	légère pluie Min 18* Max 26*	pluie modérée Min 12*	pluie modérée

Mais aussi de vous tenir informés des différentes animations sur notre commune.

Cette application est téléchargeable via [Play store](#) ou bien [Apple store](#) mais aussi par le biais du QR code ci-dessous.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

- Saisissez le code postal : **77640**
- Sélectionnez : **Signy-Signets** et laissez-vous guider...



Ma sécurité  
Application grand public

## Au plus près de vous

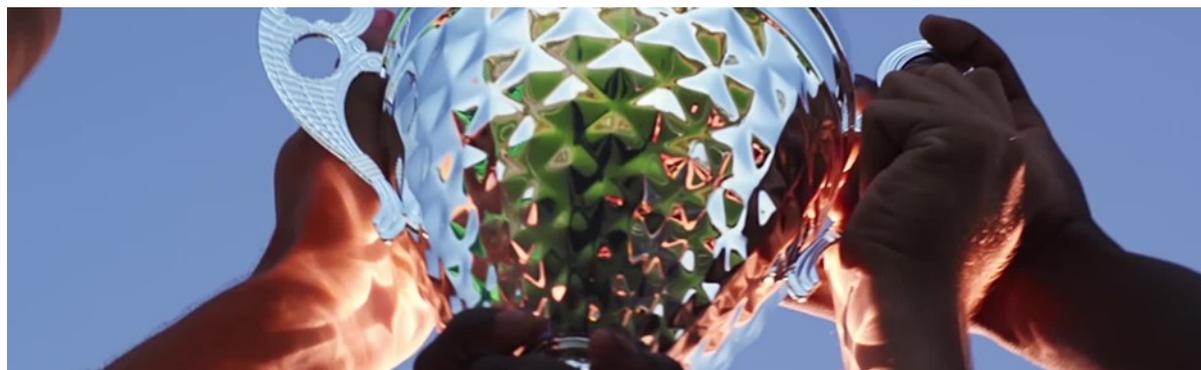
**Infos et conseils pratiques**

**Tchat 24h/24 avec des policiers et gendarmes**

**Signalement**

**Écoute et accompagnement des victimes**

Téléchargez l'application sur [Google Play Store](#) et [Apple Store](#)



09 septembre 2023

MATCH D'OUVERTURE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

**FRANCE / NOUVELLE ZÉLANDE**



10 SEPTEMBRE 2023  
FÊTE DU VILLAGE, RETRAITE AUX FLAMBEAUX  
ET FEU D'ARTIFICE



# LE 21 OCTOBRE 2023 LA LUDOYTHÈQUE S'EST TRANSFORMÉE EN LUDOWEEN



## INSTALLATION DES DÉCORATIONS DE NOËL AU VILLAGE



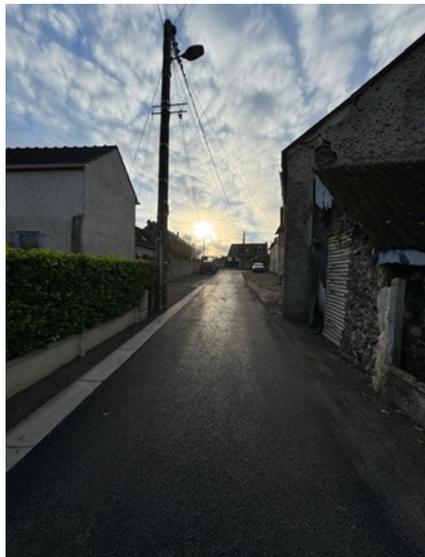
## VISITE DU PÈRE NOËL SUR NOTRE COMMUNE POUR LE PLAISIR DES PETITS ET DES GRANDS



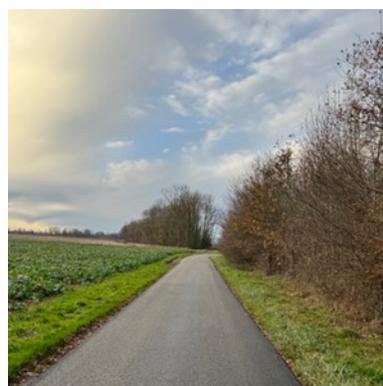
## POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

### Travaux de voiries :

Nous avons refait l'impasse des Perdriets



Le dernier tronçon route du plessiers a été effectué.



Nous effectuerons au printemps un gravillonnage rue des Néfliers et sur la partie stabilisée l'année dernière avec des poutres.

### Travaux de bâtiments :

De nouvelles barrières ont été mises place de la Mairie.

Nous profitons que l'un des appartements communaux soit libre pour effectuer des gros travaux de rafraichissement.

(changement de fenêtres, salle de bain refaite et peinture plafonds et mur)



## COMMISSION CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT



C'est le dimanche 8 octobre que des habitants se sont rassemblés pour participer à une action pour nettoyer le village ! Avec une vingtaine de participants, petits et grands ont pu arpenter les différentes rues et hameaux pour contribuer au ramassage des déchets. La récolte fût malheureusement importante.

Heureusement, soleil et pot de remerciements étaient aux rendez-vous !

Merci à tous

Parce que notre patrimoine est important, nous en prenons soins...

Actuellement, l'église fait peau neuve avec la réfection de ses vitraux.

Les travaux ont débuté début novembre 2023 et devraient s'étendre sur une petite année.

C'est la baie côté Sud (parking de l'église) qui a été enlevé en première.

Elle se trouve actuellement chez monsieur Didier Quenet, « Le Jardins du vitrail », qui s'occupe minutieusement de sa remise en état.

Voici quelques photos du chantier :



## Compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY REUX, Maire.

**Etaient présents :** Philippe FOURMY REUX, Cassandra JOLY RAYMOND, Thomas SCHOTS, Morgane LAISSAC, Olga BROUSSOLLE, Virginie LELOIR, Hervé ROUSSEAU, Aline LEMOINE.

**Absents excusés et représentés :** Marc LE GUIDEVAIS représenté par Virginie LELOIR, Mathieu HERVE représenté par Hervé ROUSSEAU, Myrienne COTTRET représentée par Aline LEMOINE, Inna OTSO représentée par Olga BROUSSOLLE, Nathalie GUENAL représentée par Morgane LAISSAC.

**Absent excusé :** Catherine LE ROY, Brice LAGRANGE.

**Secrétaire :** Thomas SCHOTS.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **Convention de mise à disposition de la Salle des Associations avec les Assistantes Maternelles,**
- **Remboursement de Travaux de Voirie Chemin du Jeu de l'Arc,**
- **Abonnement fibre et mobile Mairie,**
- **Projet défense Incendie Pavé de Montebise.**

La demande est acceptée à l'unanimité.

### 1 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXTERNES

Comme chaque année, la commune verse à certaines associations une subvention pour permettre à celles-ci de fonctionner. Il convient donc de voter pour quelles associations la commune souhaite attribuer une subvention.

Il est proposé, pour chacune de ces associations les subventions suivantes :

Comité Départemental Handisport 77 : 50 €  
 Ass. Donneurs Sang Bénévoles de Meaux : 50 €  
 Ass. Brie Bocagère Entr'aide : 100 €  
 Ass. Française contre les Myopathies : 100 €  
 Les Restos du Cœur : 100 €  
 U. S. C. J. U. S. S. Foot : 871,50 €  
 Ass. France Alzheimer S & M : 100 €  
 Ass. Française des Sclérosés En Plaques : 100 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR :**

- **Accorder ces sommes à ces associations,**
- **Imputer ces sommes sur l'article 6574 du compte de dépenses de fonctionnement,**
- **Dire que le solde restant du compte 6574 ne sera pas attribué.**

### 2 – CONTRÔLES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

Les équipements sportifs et récréatif de la commune doivent être contrôlés régulièrement pour prévenir les risques liés à leur utilisation. C'est pour cette raison qu'un contrat doit être pris auprès d'un bureau de contrôle.

Au regard des propositions reçues, la société SOLEUS a été retenue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR autoriser M. le Maire à signer un contrat avec la société SOLEUS pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs de la commune.**

### 3 – ECHANGE DE TERRAINS À SIGNY (RÉSERVE INCENDIE)

Suite à la décision d'acquérir un terrain sur le hameau de Signy pour y installer une bâche dans le cadre de la protection incendie, une proposition d'échange de terrains avait été transmise à M. le Maire. Le Conseil Municipal était favorable à cet échange.

Une étude avait été lancée et une procédure d'enquête publique n'était pas nécessaire pour cette procédure.

Cependant, une contestation a été

émise par un riverain et M. le Maire s'est entretenu avec cette personne et a entendu ses doléances.

Il est utile aujourd'hui de prendre une décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

- **Décider ne pas maintenir l'échange de parcelles au regard de l'impact sur le voisinage,**
- **Maintenir l'intention d'acquérir une partie de la parcelle B490 au regard du besoin de couverture en défense incendie sur le Hameau.**

### 4 – MANDATEMENT DU CENTRE DÉPARTEMENTALE DE GESTION DE SEINE ET MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'une durée de 6 ans,

Considérant l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le Centre Départemental de Gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR Autoriser M. le Maire à donner mandat au Centre Départemental de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.**

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 6 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation
- La collectivité souhaite garantir :
  - Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC
  - Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

#### **5 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE**

Afin que les Assistantes Maternelles de la commune puissent se réunir avec les enfants qu'elles gardent pour des moments d'échanges une fois par semaine, il est nécessaire d'établir une convention.

**Après en avoir délibéré, Morgane LAISSAC ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :**

- Approuver la présente convention,
- Autoriser M. le Maire à signer la convention.

#### **6 – REMBOURSEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE PERREUSE**

Suite à la réalisation d'une tranchée sur la voirie rue de Perreuse pour une canalisation d'eau pluviale, le pétitionnaire devait remettre en état le route, mais après relance, cela n'a pas été fait. La commune a fait faire un devis d'un montant de 1.020 € pour la remise en état. Dès les travaux réalisés, le remboursement sera demandé au pétitionnaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR demander le remboursement de la somme de 1.020 € au pétitionnaire pour la remise en état de la voirie, Rue de Perreuse.**

#### **7 – ABONNEMENT FIBRE ET MOBILE MAIRIE**

Suite aux pannes répétitives de la ligne téléphonique de la mairie, il s'avère utile d'obtenir un téléphone portable afin de basculer les appels dessus. Par la même occasion le passage à la fibre serait réalisé.

Au regard des différentes offres proposées, l'opérateur Free est le moins cher.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR :**

- Accepter l'offre Internet Fibre et mobile chez Free,
- Autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découleront.

#### **8 – PROJET DÉFENSE INCENDIE PAVÉ DE MONTEBISE**

Un projet de défense incendie au niveau du Pavé de Montebise est en cours. La parcelle concernée (cadastrée ZC n°19) appartient au SMAEP de Crécy-la-Chappelle (Ex Sivom de Boutigny). Il faudrait en acquérir une partie ou bien établir un bail emphytéotique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR :**

- Mandater un géomètre pour réaliser un bornage de la parcelle et de l'emprise nécessaire pour la réalisation d'une défense incendie,
- Autoriser le principe d'acquisition ou bien de bail emphytéotique avec le SMAEP de Crécy-la-Chappelle,

- Autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découleront.

#### **9 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS**

**Vidéoprotection :** M le Maire a un rendez-vous le 03 janvier prochain avec un coordonnateur de la gendarmerie pour la réalisation d'une étude sur la commune.

Suite à la longue coupure d'électricité sur la commune lors de la dernière tempête, la commune va investir dans un groupe électrogène ainsi que dans une pompe à eau qui pourra servir lors des inondations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.